

## **Avis rectificatif n°6 de l'appel d'offres n° 22/2016.**

Conformément à l'article 20 du règlement de l'appel d'offres n°22/2016 de partenariat public-privé pour la location des terrains agricoles domaniaux et sur la base des éléments d'information fournis récemment par les services concernés, Il est porté à la connaissance des soumissionnaires audit appel d'offres que la Commission Interministérielle Technique chargée du partenariat public-privé autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat a décidé le retraits des projets n°142205, n°76008 et n°76010 dudit Appel d'Offres.